

## NOËL 2017

# Organisation et règlement de la session d'examens au troisième degré

### Le jour de l'examen

- Sur mon bureau, je dispose tout (et uniquement) le matériel requis. Je ne pourrai pas compter sur le matériel des autres élèves pendant l'examen.
- Je laisse mon sac au pied du tableau. Si je suis venu avec un GSM, celui-ci doit **obligatoirement** rester dans mon sac. Avoir mon GSM sur moi, même sans l'utiliser, est contraire au règlement des examens.
- Pendant l'examen, le silence est exigé. Je n'importune pas mes voisins pour du matériel (gomme, feuille, mouchoir, etc.), ni aucune autre raison.
- Je ne rends jamais ma copie pendant les 50 premières minutes.
- Si j'ai deux examens écrits le même jour, je reste en classe jusqu'à la fin de l'horaire prévu pour le premier examen. Si j'ai remis ma copie, je peux prendre le cours de mon prochain examen dans mon sac, pour étudier seul et en silence.
- Si j'ai un seul examen écrit, je ne peux quitter le local qu'à partir de la deuxième heure.
- Pendant les examens oraux, j'ai accès au Cedoc pour réviser ou à un local qui me sera désigné par les éducateurs. En aucun cas, je ne reste dans les couloirs de l'école.
- Quand l'examen est terminé, je ne reste pas dans la rue du Marais.

## En cas d'absence

- Seul un certificat médical remis dès mon retour à l'école peut justifier mon absence y compris la veille d'un examen et pour les épreuves hors-session. Dans ce cas, l'enseignant statue sur la note de période ou sur une modalité d'évaluation.
- En l'absence de certificat médical, je reçois la note E pour l'examen non fait.

**Pour toute absence**, je préviens les éducateurs du degré par téléphone dès que possible.

## En cas de fraude

[Matériel ou document interdit en ma possession, communication avec un élève, consultation d'une copie voisine, GSM sur moi, etc.] Liste non exhaustive.

- Je finis mon examen normalement.
- Je reçois la note E pour cet examen.

## **Quelques dates à retenir :**

**Du lundi 11 au lundi 18 décembre** : session d'examens.

**Du mardi 19 au jeudi 21 décembre** : Conseils de classe.

**Vendredi 22 décembre** : Remise du bulletin aux parents et/ou aux élèves sur rendez-vous. La présence de l'élève est obligatoire. Rencontres parents-professeurs.

Bon travail à tous !

V. Sterpin  
Directeur